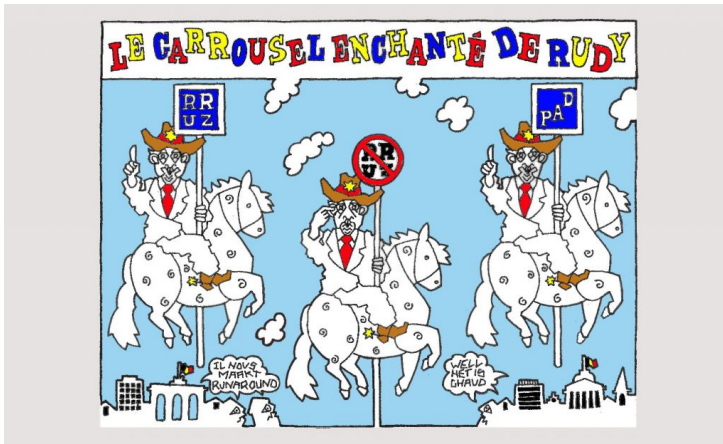


Le carrousel enchanté de la rue de la Loi



Au mois de décembre 2020, l'Atelier de Recherche Urbaine (ARAU) a publié une étude consacrée au 'carrousel réglementaire' du Projet Urbain Loi (PUL), dont le dernier avatar est le Plan d'aménagement directeur (PAD) Loi.

Sans revenir à ce que les PAD ont de contestable en général, signalons qu'ils apparaissent après une série de déconvenues judiciaires dans le dossier de la démolition/reconstruction de la rue de la Loi, une 'vision' de la ville dépassée et rapidement contredite par la prise de conscience de la crise environnementale qui est aussi sociale et économique.

Puisque les enjeux financiers dans le secteur de l'immobilier restent si prépondérants, il a bien fallu que l'autorité publique bruxelloise fasse preuve de 'créativité' pour faire passer ce projet avant l'état de droit. Une fois le Règlement d'urbanisme Zoné (RRUZ) du Projet Urbain Loi annulé par le Conseil d'État, voilà apparaître le Plan d'Aménagement Directeur, une sorte de baguette magique réglementaire qui permet de déroger à tout ce qui encadre l'aménagement du territoire. C'est l'expression la plus achevée d'un urbanisme par projet qui permet de matérialiser les visions inopinées des grands acteurs économiques avant de répondre à la demande sociale et aux enjeux climatiques. Le PAD imaginé comme outil aléatoire pour une planification dynamique, n'arrive donc pas de nulle part.

L'ARAU a résumé le carrousel qui s'est enclenché sur la rue de la Loi en quelques phrases bien ajustées :

Un projet ne respecte pas le cadre réglementaire ? Changeons le cadre réglementaire ! Ce changement est annulé par la justice ? Pas grave, élaborons un autre cadre réglementaire ! Le permis du projet menace d'être annulé ? Hop, faisons-le disparaître et sortons-en un tout neuf de notre chapeau ! Celui-là aussi menace d'être annulé ? Qu'à cela ne tienne, refaisons le même tour de passe-passe !

La mauvaise qualité urbaine engendrée par cette attitude législative s'est imposée à tous les bruxellois par la construction de la plus moche tour de Bruxelles, celle qui surplombe de son brutalisme sombre et épineux les arcades du 50aire. Bruxelles n'étant pas Dubaï, cela ne pourra jamais correspondre à l'image que nous nous faisons ni de notre petite Région, ni de nos institutions européennes pour l'accueil desquelles ce tour de passe-passe à été imaginé.

L'étude de l'ARAU, pour en savoir plus : [Far We\(s\)tstraat : qui fait la loi rue de la Loi ?](#)